

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 7 novembre 2022, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Karl Hunting, conseiller au siège no 3
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 3 octobre 2022
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2022
- 4.0 Adoption des comptes payés d'octobre 2022
- 5.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour octobre 2022

- 6.0 Période de questions

- 7.0 Règlement :
 - 7.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2023

- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Contribution financière à l'École des Enfants-de-la-Terre
 - 8.2 Nomination du maire suppléant 2023
 - 8.3 MRC – Souper de Noël
 - 8.4 Octroi d'un contrat d'entretien de la patinoire extérieure et de la glissade saison 2022-2023
 - 8.5 Déclarations des intérêts pécuniaires
 - 8.6 Contrat d'édition gratuite avec Éditions Média Plus Communication
 - 8.7 Adoption du plan de sécurité civile mis à jour
 - 8.8 TECQ 2019-2023– Programmation de travaux version no 3
 - 8.9 Adhésion Acti-Sports 2022-2023
 - 8.10 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) - Dossier Principale Nord de André à Nichol – Attestation de fin des travaux
 - 8.11 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers
 - 8.12 Entente relative à l'utilisation du stationnement de l'église - Annulation
 - 8.13 Décompte progressif no 1 de Sintra pour les travaux de réfection de la rue Isabelle



- 8.14 Entente de modification des conditions de travail
- 8.15 Appui et participation au plan d'action de Bleu Massawippi concernant la présence de moules zébrées dans le lac Massawippi
- 9.0 Varia
- 10.0 Questions des contribuables
- 11.0 Levée de l'assemblée

5254-2022-11-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé

5255-2022-11-07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 3 octobre au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022 soit adopté.

5256-2022-11-07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;



CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 1^{er} novembre au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2022 soit adopté.

5257-2022-11-07

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2022

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

Que les comptes payés et à payer du 1^{er} au 31 octobre 2022 soient adoptés :
Les activités courantes du 1^{er} au 31 octobre 2022 : 340,734.39 \$
Les salaires du 1^{er} au 31 octobre: 38,653.43 \$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 322.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2022

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois d'octobre 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait 3 personnes présentes. Les questions portaient sur :

Avenir du Centre Culturel et Communautaire

Explication sur le CPE à venir

Relocalisation du centre Culturel et Communautaire

Bris de service possible

Projet de développement

Arbres coupés pour le développement multi-logement



AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Monsieur Philippe-David Blanchette, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2023.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE DES ENFANTS-DE-LA-TERRE

CONSIDÉRANT QUE la corporation de l'École les Enfants-de-la-Terre offre à la ville de Waterville de participer à l'édition 2022-2023 du plan de visibilité de leur corporation ;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'accorder une aide financière au montant de 1000 \$ pour l'année 2022 à l'École les Enfants-de-la-Terre.

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2023

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

De nommer le maire suppléant selon le tableau suivant pour l'année 2023 :

Nom	Période
Gordon Barnett	Janvier à mars 2023
Véronique Blais	Avril à juin 2023
René Bessette	Juillet à septembre 2023
Philippe-David Blanchette	Octobre à décembre 2023



MRC – SOUPER DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook organise un souper des fêtes le 25 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette activité est de 65 \$ taxes incluses par personne;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE la ville assume le coût d'inscription pour les élus intéressés.

OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE ET DE LA GLISSADE SAISON 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville entretient une patinoire extérieure pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite engager un contractuel pour effectuer les travaux d'entretien de la patinoire et de la glissade;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le projet d'entente présenté par la directrice générale et donner le contrat d'entretien saison 2022-2023 de la patinoire extérieure à Anthony Bergeron-Houle pour un montant total de 12 000 \$ plus taxes;

D'autoriser la direction générale à signer les documents relatifs à ce contrat.

DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Ville de Waterville prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.



CONTRAT D'ÉDITION GRATUITE AVEC ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite publier une nouvelle Carte routière ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville fournit le contenu rédactionnel mais souhaite confier à Éditions Média Communication la recherche de la publicité nécessaire à son financement ainsi que son édition ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Waterville accepte le contrat proposé par Éditions Média Communication et autorise la mairesse à signer celui-ci.

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE « MIS À JOUR »

ATTENDU QUE la « Loi sur la sécurité civile » a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

ATTENDU QUE le « *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* » a été adopté et que les municipalités sont tenues de s'y conformer.

ATTENDU QUE le conseil de la ville de Waterville désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres et désire se conformer à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE le Plan de sécurité civile de la ville de Waterville a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile* ;

ATTENDU QU'il est prévu que le Plan soit mis à jour périodiquement et que le comité a procédé à la mise à jour du Plan en 2022 ;

ATTENDU QUE les pages modifiées du Plan ont été transmises aux détenteurs prévus et que de nouveaux fascicules opérationnels ont été produits pour distribution aux membres de l'OMSC ;

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le Plan de sécurité civile « mis à jour » de la ville de Waterville ;



TECQ 2019-2023 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION N° 3**ATTENDU QUE :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.



ADHÉSION ACTI-SPORTS 2022-2023

CONSIDÉRANT QU'Acti-Sports a comme mission de promouvoir, organiser et faciliter la pratique de l'activité physique pour l'ensemble de la population de la MRC de Coaticook ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par la conseillère Véronique Blais

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville renouvelle son adhésion à Acti-sports pour 2022-2023 ;

DE désigner Karl Hunting et Gaétan Lafond comme représentants de la Ville aux événements d'Acti-Sports.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)- VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) - DOSSIER PRINCIPALE NORD DE ANDRÉ À NICHOL – ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX

DOSSIER : YDN62237

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 16 mai 2022 au 7 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE la Ville de Waterville transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller René Bessette

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Waterville autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Waterville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Waterville prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Coaticook en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Coaticook.



**ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE –
ANNULATION**

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a adopté la résolution 5218-2022-09-06 adoptée le 6 septembre 2022 afin d'établir une entente de stationnement avec la Clinique Synergie;

ATTENDU QU'une entente n'est plus nécessaire puisque la Clinique n'utilise plus le stationnement de l'église pour ses clients;

ATTENDU QUE la Clinique Synergie utilise actuellement sa servitude (le long de leur entrée) pour leur stationnement et assume elle-même le déneigement;

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville annule la résolution 5218-2022-09-06 adoptée par le conseil le 6 septembre 2022.

**DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 DE SINTRA POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE
LA RUE ISABELLE**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Sintra a réalisé une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Exp nous recommande le paiement du décompte no 1 présenté par Sintra;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte progressif no. 1 de Sintra au montant de 221 911.83\$ taxes incluses pour les travaux de réfection de la rue Isabelle, tel que recommandé par Exp.

ENTENTE DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT l'augmentation des responsabilités reliées au poste d'adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe ;



Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'entente de modification des conditions au poste de l'adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe.

5273-2022-11-07

**APPUI ET PARTICIPATION AU PLAN D'ACTION DE BLEU MASSAWIPPI
CONCERNANT LA PRÉSENCE DE MOULES ZÉBRÉES DANS LE LAC MASSAWIPPI**

CONSIDÉRANT tous les efforts déployés depuis quelques années par Bleu Massawippi afin de connaître l'état de la situation au sujet des espèces envahissantes au Lac Massawippi ;

CONSIDÉRANT la détection à l'automne 2021 de la présence de véligères et de moules zébrées dans le Lac Massawippi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de redoubler d'effort pour limiter la propagation de la moule zébrée;

CONSIDÉRANT l'ensemble des efforts déployés par tous les acteurs clés du secteur gouvernemental, parapublic, scientifique et privé;

Le conseiller Philippe-David Blanchette déclare qu'il a un intérêt dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations.

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville reconnaisse les efforts déployés par Bleu Massawippi afin de ralentir la propagation de la moule zébrée dans le Lac Massawippi, notamment en effectuant des plongées de retrait;

QUE la Ville de Waterville participe pleinement au suivi, à l'analyse et aux recommandations faisant suite aux actions au sujet des espèces envahissantes;

QUE la Ville de Waterville participe financièrement à l'effort collectif en contribuant tel que demandé par Bleu Massawippi pour un montant de 5 000\$ en 2022

VARIA

Félicitations au comité Tourisme et Culture ainsi que les résidents de Waterville pour leur participation aux activités d'Halloween et de souligner le travail admirable de l'organisateur Pascal Gemme qui a joué un rôle clé, dans la réussite de cet événement haut en couleur et plein d'ambiance.



QUESTION DES CONTRIBUABLES

Acti-Sports, c'est quoi?

Pourquoi avez-vous fait la réfection de la rue Isabelle?

5274-2022-11-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h45.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

